

Paris, le 6 avril 2016

Chers Actionnaires,

Comme vous le savez, nous avons décidé d'assigner Moneta Asset Management au sujet d'une note qu'ils ont publiée le 17 avril 2015 et dont les allégations sur la performance et les frais de gestion d'Altamir sont infondées et trompeuses.

Il n'est pas facile pour une société de prendre la décision d'intenter une action en justice contre un de ses principaux actionnaires, mais le Conseil de Surveillance d'Altamir et le conseil d'administration d'Altamir Gérance sont parvenus à la conclusion que cette note était préjudiciable aux intérêts de la société et de ses actionnaires et qu'elle avait joué un rôle significatif dans l'augmentation de la décote à laquelle se négocient les actions Altamir sur le marché par rapport à l'ANR.

L'assignation d'Altamir s'appuie sur une expertise établie par M. Didier Kling, expert près la Cour d'appel de Paris et agréé par la Cour de cassation, qui conclut :

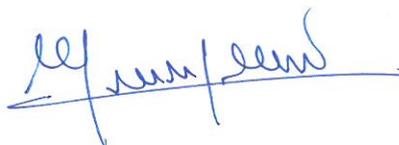
« En définitive, les démonstrations produites par Moneta Asset Management dans sa note du 17 avril 2015 tant en ce qui concerne le niveau des frais de gestion que la performance d'Altamir, sont tendancieuses et entachées de nombreuses incohérences méthodologiques non conformes aux règles de l'art. Par conséquent, toutes les conclusions qui en découlent sont infondées et trompeuses et, partant, pourraient induire le lecteur en erreur et fausser son jugement ».

Pour permettre à chaque actionnaire de se faire sa propre idée sur le caractère infondé et trompeur des allégations de Moneta Asset Management, nous avons décidé de publier sur notre site Internet le rapport de M. Kling qui traite de ces questions ([www.altamir.fr/Actualités/Action en justice](http://www.altamir.fr/Actualités/Action%20en%20justice)). Comme vous le constaterez par vous-même, ce rapport est basé sur des faits facilement vérifiables.

Nous restons à votre disposition pour toute question éventuelle.

Nous vous remercions pour votre confiance.

Cordialement,



Maurice Tchenio
Président d'Altamir Gérance